

## « PROJET CHEMINOTS 2020 »

## Règlement de fonctionnement – Conditions générales

Le « projet cheminots » est mis en place afin de promouvoir l'émancipation des cheminots par le sport et la culture dans les projets collectifs.



Le « projet cheminots » est réservé aux agents relevant du CASI AUVNI - CSE TER AURA CSE TER B.F.C - CSE Fret - CSE Matériel Industriel - CSE Zone de Production Sud Est.

- Les projets sont examinés dans l'ordre d'arrivée jusqu'à épuisement du budget;
- Les projets doivent concerner **un groupe d'au minimum 3 agents actifs** avec ou sans ayant-droit, dépendant du périmètre du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais (1);
- Le groupe devra être composé d'une majorité de cheminots actifs et/ou de familles de cheminots actifs ;
- Les projets doivent comporter une dimension culturelle ou sportive en lien avec les orientations du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais (N.B.: pas de prise en charge de tenue, ni d'équipement);
- Le dossier doit être constitué en amont du déroulé précis du projet, avec un budget prévisionnel détaillé (dossier type à faire) accompagné des fiches de paie (cheminots actifs), relevé de pension (cheminot retraités) et justificatifs des ayants-droit (copie du livret de famille ou justificatif d'adresse commune), d'un relevé d'identité bancaire aux normes SEPA (IBAN obligatoire).
- Le C.A.S.I. Cheminots Auvergne-Nivernais, après validation par le Bureau, apporte une aide financière de 50 % à concurrence de 100 € maximum par cheminot actif, conjoint ou retraité.
- La somme ainsi définie sera réglée par virement bancaire à chaque cheminot, conjoint ou retraité sur présentation :
  - ✓ des originaux de factures collectives ou individuelles liés au projet ;
  - ✓ du R.I.B. aux normes SEPA (IBAN obligatoire) de chacun des ouvrants droits ;
  - ✓ une fois le projet réalisé, les factures devront être transmises au C.A.S.I. Auvergne-Nivernais dans un délai maximum d'un mois à compter de la date du projet ;
  - ✓ une seule contribution du C.A.S.I. peut être attribuée par cheminot chaque année.

<sup>(1)</sup> Réservé aux agents relevant du CASI AUVNI - CSE TER AURA - CSE TER B.F.C- CSE Fret - CSE Matériel Industriel - CSE Zone de Production Sud Est.

## Formulaire d'inscription « PROJET CHEMINOTS 2020 »

A retourner au siège du C.A.S.I. accompagné des pièces justificatives :

## C.A.S.I. Cheminots Auvergne-Nivernais 68 bis avenue Edouard Michelin – 63100 Clermont-Ferrand

**☎** 04 73 98 24 54 − SNCF : 55 07 98

	_	- 0 . 72	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•	51101 100 01 70	
Intitulé du projet :						
Objet du projet :						
Dates:						
Lieu:						
Déroulement de l'activité :						
Nom / Prénom du demandeur						
à contacter :						
Adresse postale :						
Tél fixe:		Tél portable :				
171411	<u></u>	<u></u>	• • • • • • • • • • •	• • • •	·····	•••••
	N°SNCF		A >Actif		A>Agent	
Nom / Prénom		S.S.	R >Retraité		Etablissement	C > conjoint(e)
RUDGET	r <b>p</b> r	FVIS	NOOLS	ΕI	L GLOBAL AVEC DEVIS	3
		II VIL	710111			
Coût total du projet	€ HT					
		Ca	dre rése	rvé	é au C.A.S.I.	
Dossier reçu						
Validation du Burd		oui [ ] non [ ]				
Observations						
Montant à vancan / rama	nna					
Montant à verser / perso						
TOT	AL	1				